

Datadock : le référencement des organismes de formation, comment ça marche ?

Date parution : 12/2016

Datadock : un outil conçu par des OPCA et des OPACIF qui ont défini 21 indicateurs répondant aux 6 critères qualité. Mode d'emploi en images avec la vidéo éditée par le FAF.TT.

Le [Datadock](#) est un entrepôt de données qui permet aux financeurs de la formation professionnelle de vérifier la conformité des organismes de formation aux critères de qualité définis par le [décret qualité du 30 juin 2015](#).

Après leur enregistrement sur le Datadock, les organismes de formation doivent déposer les éléments de preuve liés aux 21 indicateurs définis par les [financeurs membres](#) pour répondre aux 6 critères.

Une fois le contrôle de la conformité des pièces réalisé, les organismes de formation deviennent "référencés" par les [financeurs membres](#) et utilisateurs.

Chaque financeur peut alors décider de référencer ces organismes de formation pour les faire apparaître dans son catalogue de référence.

- Le référencement des organismes de formation, comment ça marche ?



- [Le site de Datadock](#)
- La loi (ce que dit la loi; les indicateurs et les modes de preuves; ce qui change pour les OF, les entreprises et les salariés)
- Le référencement
- Le Datadock (la présentation; les membres)

D'autres questions sur la réforme de la formation professionnelle ? Consultez nos pages dédiés à la réforme

- Vidéothèque : <http://www.c2rp.fr/videotheque-de-la-reforme-de-la-formation-professionnelle>
- Calendrier 2018-2022 : <http://www.c2rp.fr/calendrier-de-la-reforme-de-la-formation-professionnelle>
- Quoi de neuf ? : <http://www.c2rp.fr/reforme-de-la-formation-professionnelle-quoi-de-neuf>
 - Revue de presse : <http://www.c2rp.fr/revue-de-presse-reforme-professionnelle>
- Historique : <http://www.c2rp.fr/historique-des-reformes-de-la-formation-professionnelle>